

FORMATION INITIALE DES FORMATEURS MOTO

Modification de la durée de la formation

**Direction des normes et partenariats d'affaires
Direction générale de l'évolution de la prestation de services
Vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier**

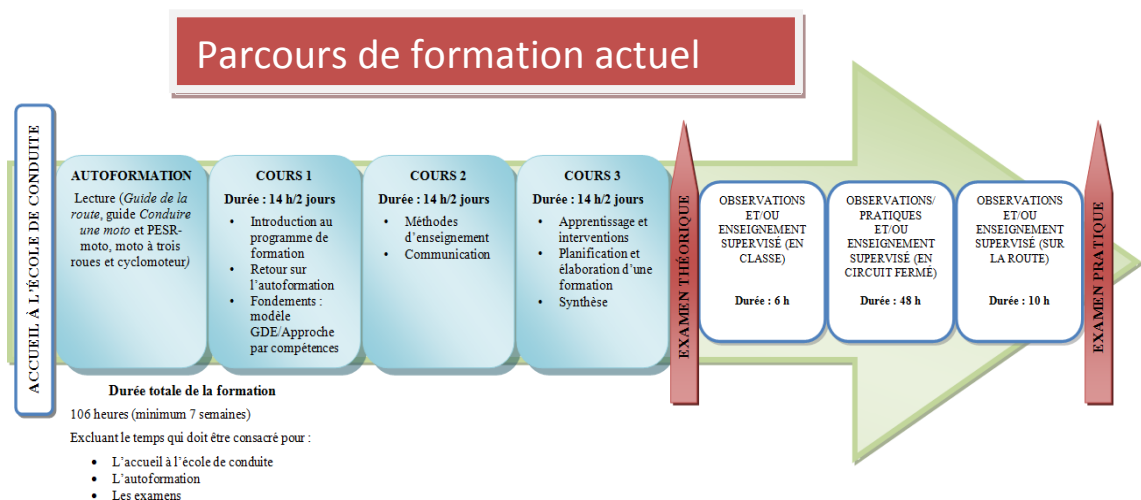
Décembre 2016

DURÉE DE LA FORMATION INITIALE — EXPLICATION DES MODIFICATIONS

HISTORIQUE :

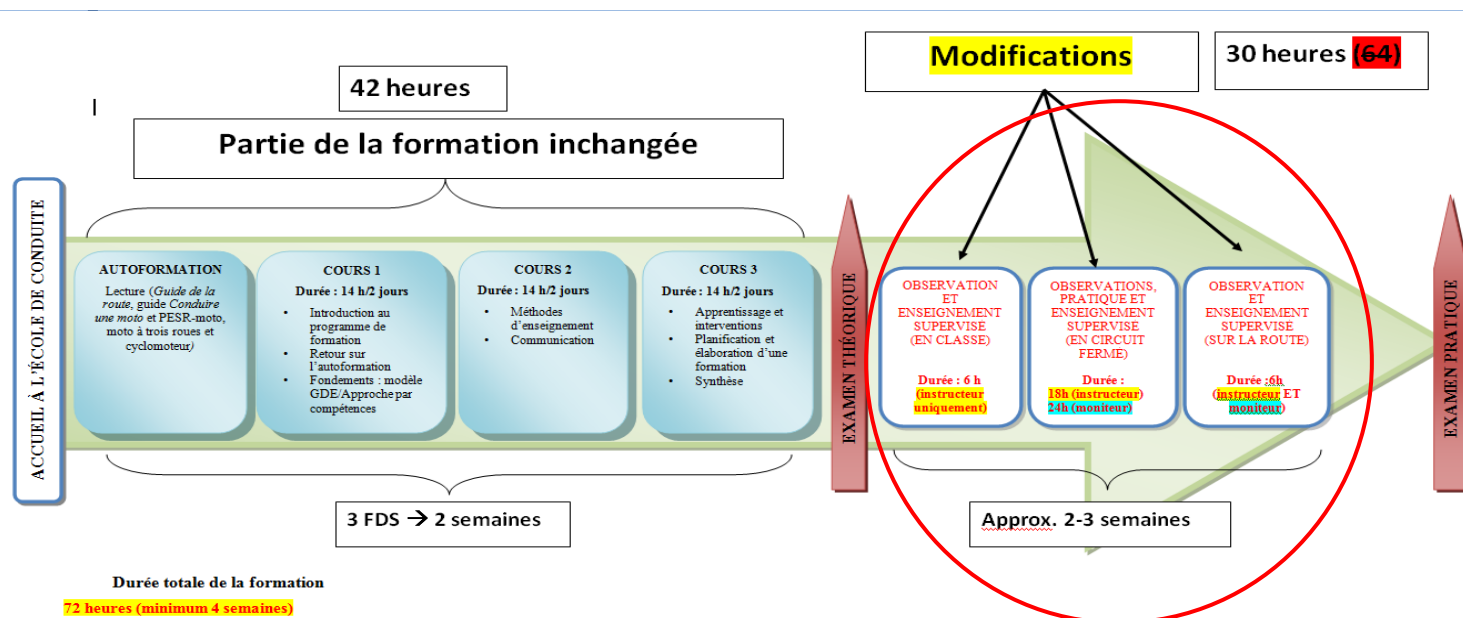
En 2015, la durée de formation minimale a été fixée à sept semaines à partir des justifications suivantes :

- L'objectif était d'offrir une seule formation incluant les contenus de moniteur et d'instructeur. Ceci permettait également d'émettre une carte unique qui donnerait droit à la fois d'être moniteur et instructeur selon le besoin.
- Les compétences requises pour offrir la formation pratique et en classe étant les mêmes, il avait été décidé de regrouper les statuts de moniteur et d'instructeur moto pour simplifier les choses. Constat : bien que cette carte unique permettait de simplifier la formation des futurs formateurs moto, elle les obligeait à faire l'ensemble de la formation, et ce, en dépit d'un intérêt marqué pour certains à l'égard de l'une des parties du PESR-Moto (ex. : formation en circuit fermé ou sorties sur la route).
- La durée de la formation moto a été fixée en prenant comme base la durée de l'ancienne formation;
- L'orientation adoptée avait été basée sur le principe de l'apprentissage « distribué », qui suggère des périodes de pause entre les activités de formation pour l'intégration des apprentissages. Ce type d'apprentissage permettrait de meilleurs résultats et une meilleure mémorisation des contenus, contrairement à un apprentissage plus « concentré » (nommé, en théorie des apprentissages, l'apprentissage « massé ») qui implique d'apprendre sur une durée continue;
- Il semblait plus approprié d'étendre la formation sur plus longtemps pour permettre aux formateurs d'assimiler/de retenir les informations.



PROPOSITION DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA FORMATION INITIALE

- La **formation en école de conduite** passe de 64 heures à 30 heures (voir diagramme ci-contre), ce qui permet de ramener la durée de cette partie de la formation initiale à deux semaines (ou trois selon les disponibilités des écoles et selon la composition des groupes);
- Le parcours de formation (section école de conduite) est composé d'un tronc commun, constitué des trois premiers blocs de circuit fermé, d'un bloc spécialisation (instructeur ou moniteur) et d'un dernier bloc commun de sorties sur la route;
- **L'ensemble de la formation** se répartit donc ainsi :
 - trois fins de semaine à l'AQTr (formation théorique);
 - approximativement deux semaines en école de conduite;
 - total de 72 heures (au lieu de 106).



Durée totale de la formation

72 heures (minimum 4 semaines)

Excluant le temps qui doit être consacré pour :

- L'accueil à l'école de conduite
- L'autoformation
- Les examens

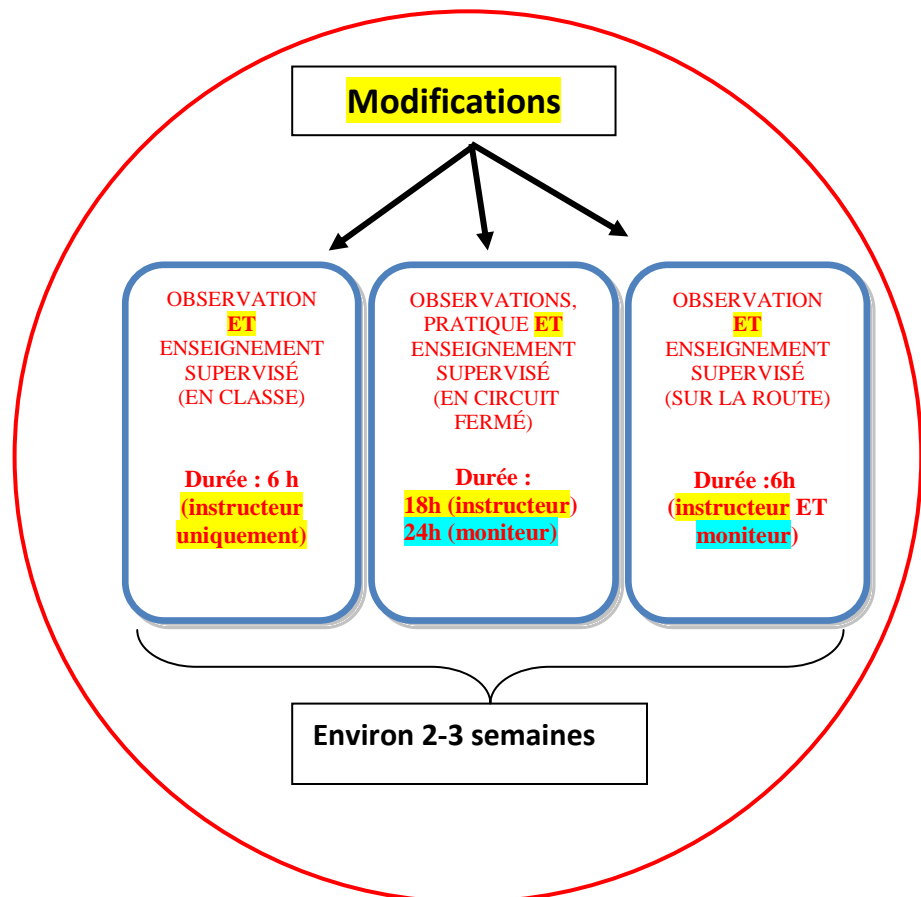
AVANTAGES

- ☑ Les modifications proposées permettront aux futurs formateurs...
 - de terminer leur formation dès le début de la saison;
 - de prendre contact avec l'enseignement des différentes parties du PESR-Moto tout en se consacrant davantage à l'une d'elle selon leur préférence.

- ☑ Les modifications apportées tiennent compte de la capacité des écoles de former des moniteurs ou instructeurs (horaires, nombres de candidats inscrits, etc.) en échelonnant la formation en école de conduite sur 2 (ou 3) semaines;

Partie de la formation en école de conduite

BLOCS CIRCUIT FERMÉ (CF1 + CF2 + CF3) O – observation (1h) P – pratique (1H) ES – enseignement supervisé (4h)
SPÉCIALISATION INSTRUCTEUR O – observation (3h) ES – enseignement supervisé (3h)
SPÉCIALISATION MONITEUR (CF4) O – observation (1h) P – pratique (1H) ES – enseignement supervisé (4h)
BLOC SORTIE SUR ROUTE O – observation (4h) ES – enseignement supervisé (2h)



LES CHANGEMENTS SUIVANTS SONT OBLIGATOIRES :

- Le candidat formateur qui désire être instructeur **DOIT faire de l'observation ET de l'enseignement supervisé en classe**. Pourquoi? Il faut, au minimum, avoir observé comment ça se passe ET expérimenter le travail d'enseignement en classe AVANT d'être accrédité comme instructeur. Ceci permettra à l'instructeur expérimenté de conseiller le nouvel instructeur sur les éléments à conserver ou modifier dans son approche pédagogique (changement p/r à la grille actuelle).
JUSTIFICATION : Actuellement, un candidat formateur (moniteur ou instructeur) devait choisir de faire de l'observation OU de l'enseignement supervisé en classe. Dans la proposition, on fragmente uniquement le parcours après la partie tronc commun et ce, selon le choix du candidat, qu'il désire faire de la formation en classe OU en circuit fermé ;
- Le candidat formateur qui effectue ses heures de circuit fermé **DOIT effectuer les trois parties : observation, pratique ET enseignement supervisé selon la répartition prévue**. (Voir graphique de la page précédente). Observer ce que le moniteur expérimenté, effectuer la manœuvre ou l'exercice demandé et enseigner sous la supervision du moniteur sont des incontournables¹ auxquels le candidat doit se conformer;
- Le candidat formateur, qu'il choisisse d'être instructeur ou moniteur, **DOIT obligatoirement effectuer la section du tronc commun sur la route**, de façon à pouvoir répondre aux besoins de son école, le cas échéant;
- Dans le tronc commun, le candidat formateur **DOIT obligatoirement avoir** expérimenté les différentes parties de son apprentissage (CF1, CF2 et CF3) **au minimum dans deux groupes différents** à la fin de cette partie. **POURQUOI?** L'objectif recherché est d'expérimenter au moins deux dynamiques de groupe différentes minimum. Les groupes de futurs motocyclistes pouvant être très différents d'une fois à l'autre, il est bien d'en expérimenter des différents dès le début de la formation. Cela permet de constater que, selon le groupe, des chimies complètement différentes peuvent se créer. Par exemple, des cohortes exclusivement masculines ou majoritairement féminines ne se géreront pas de la même façon. Des cohortes dont les participants sont très dynamiques seront différentes d'un groupe de personnes plus timides. Tous ces exemples constituent autant de situations avec lesquelles le formateur doit pouvoir s'adapter et s'acclimater rapidement ;
-

¹ Un candidat désireux d'enseigner la moto doit faire preuve d'un minimum d'habiletés techniques sur le véhicule qu'il conduit.

- Dans le tronc commun aux deux spécialités (instructeur et moniteur), les candidats formateurs **doivent obligatoirement** faire les trois parties (O, P, ES) dans une répartition de 1 – 1 – 4. Les délais étant plus courts et la formation plus intensive, plutôt que de permettre de choisir entre les trois comme c'est le cas actuellement (dans la section de 48 heures), nous recommandons de faire les trois parties :
 - **Observation (1 heure)** : l'apprenti formateur **doit minimalement observer** comment se fait le travail de moniteur pour l'apprendre ;
 - **Pratique (1 heure)** : l'apprenti formateur **doit arriver à effectuer les manœuvres** puisqu'il aura lui-même à en faire la démonstration. Il devrait donc « jouer » le rôle de l'étudiant pendant ces différentes étapes (circuit fermé ET sur la route) pour « expérimenter » le vécu de l'élève et l'intégrer dans son enseignement ;
 - **Enseignement supervisé (4 heures)** : l'apprenti formateur **doit expérimenter le travail d'enseignement** durant un temps minimum afin de permettre au moniteur expérimenté de lui fournir une rétroaction sur son travail (points faibles, points forts, conseils, etc.).
- L'apprenti formateur **ayant opté pour la spécialisation « instructeur »** a l'obligation de faire 3 heures d'observation et 3 heures d'enseignement supervisé en classe. Il n'est pas possible de répartir différemment ce bloc. (Les blocs de théorie en classe se donnant généralement sur 3 heures).
- L'apprenti formateur **ayant opté pour la spécialisation « moniteur »** peut faire le bloc CF4 dans un seul groupe ou plusieurs groupes différents.
- L'apprenti formateur qui désire obtenir les deux compétences (moniteur et instructeur) **doit** compléter les deux blocs de spécialités, ce qui augmente la durée totale de sa formation en école à 36 heures.
- L'apprenti formateur qui désire obtenir les deux spécialités (moniteur et instructeur) **doit** également se soumettre aux deux évaluations pratiques (en circuit fermé **et** en classe).
- L'apprenti formateur peut effectuer un des deux blocs de spécialité (moniteur ou instructeur) plus tard pour compléter sa formation. Il **doit** également se soumettre à l'évaluation pratique correspondante.

DÉROULEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERVISÉ SUR LA ROUTE

* Restrictions :

- **LE CANDIDAT FORMATEUR NE PEUT DIRIGER UN GROUPE, CAR IL NE POSSÈDE PAS ENCORE SA CARTE DE FORMATEUR**
- **LES DEUX OBLIGATIONS SUIVANTES DOIVENT ÊTRE OBSERVÉES :**
 1. Le candidat formateur a **l'obligation de faire 4 heures d'observation à l'intérieur des sorties 1 à 5** en suivant un groupe avec un moniteur expérimenté;
 2. Le candidat formateur a **l'obligation de faire un minimum de 2 heures d'enseignement supervisé** à l'intérieur des sorties 1 à 3 sur route³. Toutefois, cet enseignement supervisé se fait selon les modalités décrites ici :
 - Les sorties ciblées pour cette partie de la formation sont les sorties 1, 2 et 3, car ce sont des sorties très importantes (premières sorties à l'extérieur du circuit fermé);
 - Le moniteur expérimenté mène le groupe, ce qui permet ici un travail en « team teaching » avec le candidat formateur;
 - Le candidat formateur donne les consignes de départ, échange avec le groupe durant la sortie, et ce, sous la supervision du moniteur expérimenté;
 - Durant la sortie, le candidat formateur ferme le groupe (en dernière position) et observe le déroulement de la sortie des apprentis motocyclistes pour discussion ultérieure (« Breafing » après sortie) avec son moniteur responsable et avec les apprentis motocyclistes.

³ Comme c'est la première fois que les apprentis motocyclistes conduiront en contexte réel, les sorties 1 à 3 sont ciblées car elles constituent une étape importante de l'apprentissage du motocycliste.

Parcours de formation en école de conduite

